



COMMUNIQUÉ

DU PARQUET DE BASTIA

BASTIA, le 17 juillet 2019

Un renseignement du 5 septembre 2018 faisait état de l'utilisation régulière et gracieuse par Charles PIERI de véhicules de la SAS FILIPPI AUTO (agence de location de voitures franchisée HERTZ) de l'aéroport de BASTIA PORETTA.

Une enquête préliminaire était confiée à la DRPJ d'AJACCIO, antenne de BASTIA, des chefs d'abus de biens sociaux et de recel d'abus de biens sociaux.

Le nom de Charles PIERI n'apparaissait pas dans la liste fournie aux enquêteurs par la SAS FILIPPI AUTO des contrats de location de véhicules alors que cette société avait désigné Charles PIERI comme auteur d'infractions routières.

Les investigations, notamment la perquisition réalisée le 22 mai 2019 dans les locaux de la société, permettaient la saisie de 21 contrats de location de véhicules au nom de Charles PIERI, souscrits entre le 22 mai 2017 et le 22 mai 2019, sans que les factures correspondantes ne soient établies et enregistrées dans la comptabilité de la société.

Le dernier contrat de location supportait l'identité d'un colocataire en la personne d'Aurore BARROIS, compagne de Charles PIERI.

Les époux GIAMARCHI, Charles PIERI et Aurore BARROIS étaient placés en garde à vue le 16 juillet 2019.

La perquisition du domicile de Charles PIERI amenait la découverte incidente de 03 armes de poing et d'un fusil de chasse, de munitions et d'un gilet pare-balles.

Mme Carine GIAMARCHI, employée de la SAS FILIPPI, expliquait avoir mis en attente le règlement des factures correspondant aux contrats de location de Charles PIERI sur les instructions d'Antoine GIAMARCHI, son époux et supérieur hiérarchique, ce que ce dernier confirmait.

Tous deux affirmaient avoir agi à l'insu des dirigeants de la société, ce que ces derniers affirmaient également.

Les faits étaient en conséquence requalifiés en abus de confiance et recel d'abus de confiance.

Aurore BARROIS reconnaissait avoir conduit plusieurs véhicules loués par Charles PIERI mais affirmait ignorer les conditions dans lesquelles les véhicules avaient été loués. Sa garde à vue était levée.

Charles PIERI refusait de s'expliquer.

Une convocation par officier de police judiciaire était délivrée aux époux GIAMARCHI pour être jugés à l'audience collégiale du tribunal correctionnel de BASTIA le 12 novembre 2019 à 14 heures du chef d'abus de confiance, tout comme à Charles PIERI du chef de recel d'abus de confiance.

La garde à vue de Charles PIERI se poursuit s'agissant des infractions à la législation sur les armes constatées à l'occasion de la perquisition de son domicile.

Caroline THAROT

Procureur de la République

caroline.tharot@justice.fr